

**COMMUNE DE BOMPAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux et vingt-cinq octobre,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 18 octobre 2022

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Christophe MONELLS, Vanessa ALBERICH, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Caroline LANGLAIS

Absents excusés :

Mme Carole COLMENERO, ayant donné procuration à Mme Marie DARNER ; M. CUGULLERE Michel ; M. DE VOLONTAT Philippe ;

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

**Objet** : 2022/04/03 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023

**Vu** l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui prévoit que les collectivités territoriales peuvent adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles ;

**Vu** la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** l'avis du comptable public ;

**Considérant** la généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales programmée au 1er janvier 2024 ;

**Considérant** que la modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire ;

-----

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'ANTICIPER** la généralisation du référentiel M57 AU 1<sup>ER</sup> Janvier 2023 ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 25 octobre 2022



Le Maire,

Laurence AUSINA